

VOUS DEVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

AVANT L'ANESTHÉSIE

LE JOUR DE LA CONSULTATION PRÉ-ANESTHÉSIQUE :

1 - VEUILLEZ APPORTER À L'ANESTHÉSISTE

- Votre carnet de santé
- L'ordonnance des médicaments qui vous ont été prescrits par votre médecin traitant
- Votre carte de groupe sanguin et tout autre document concernant votre état de santé (électrocardiogramme, radiographies, etc.)

2 - VOUS PRÉCISEREZ ÉGALEMENT

- Si vous présentez des allergies connues à des médicaments ou autres produits
- Les différentes interventions que vous avez subies
- Si vous êtes sujet à des saignements anormaux

3 - LE MÊME JOUR VOUS EFFECTUEREZ LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À VOTRE ENTRÉE

Après la consultation, adressez-vous à l'accueil de la clinique muni de votre carte d'identité, votre carte vitale et de votre carte de mutuelle si vous en possédez une

AVANT VOTRE HOSPITALISATION

- Effectuez les examens qui vous auront été éventuellement prescrits
- En cas de modification de votre état de santé, pensez à en informer votre anesthésiste ou votre chirurgien

LE JOUR DE L'INTERVENTION

- Vous devez impérativement suivre les consignes de jeun données par l'anesthésiste (ne rien boire, ne rien manger, ne pas fumer)
- Vous ne devez pas consommer d'alcool dans les 12 heures précédant l'anesthésie
- Vous pourrez prendre vos médicaments habituels avec une seule gorgée d'eau si l'anesthésiste vous y a autorisé
- Apporter l'ordonnance de votre traitement personnel si vous en possédez une ainsi que vos médicaments personnels
- Ne vous maquillez pas, ôtez vernis à ongles et lentilles de contact
- N'apportez ni bijou, ni objet de valeur
- Chez vous, prenez une douche avec le produit qui vous a été prescrit par le chirurgien

**QR CODE RÉSERVÉ
À L'ÉTABLISSEMENT**



DOCUMENT À RAPPORTER SIGNÉ LE MATIN DE L'INTERVENTION

Madame, Monsieur,

Vous allez être hospitalisé(e) dans le service ambulatoire de la Clinique du Ter :

Le à Heures

Votre chirurgien sera le Docteur

Selon votre acte opératoire, la durée de votre hospitalisation pourra varier de quelques heures à une journée.



APRÈS L'INTERVENTION

Avant votre sortie, l'anesthésiste et le chirurgien passeront vous voir. Ils pourront décider pour raison médicale de vous faire passer une nuit à la clinique.

VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ(E) À REPARTIR SEUL(E)

- Pour les enfants, la personne qui accompagne ne peut être celle qui conduit la voiture
- Prévoyez une aide valide et responsable qui vous raccompagnera. Si nécessaire, un véhicule sanitaire pourra vous être appelé

VOUS DEVEZ PRÉVOIR UNE PERSONNE QUI RESTERA AUPRÈS DE VOUS À VOTRE DOMICILE LA NUIT SUIVANTE

CONDITION INDISPENSABLE À VOTRE SÉJOUR EN SERVICE AMBULATOIRE

Nous attirons votre attention sur le fait qu'après une anesthésie générale une somnolence peut être observée pendant 24 heures : Ne conduisez pas de véhicule, ne prenez pas de décision importante, n'utilisez pas d'appareils dangereux car votre vigilance peut être abaissée sans que vous ne vous en rendiez compte.

EN CAS D'URGENCE DE JOUR COMME DE NUIT VOUS POUVEZ CONTACTER LA CLINIQUE AU :

02 97 37 04 22

la nuit, écoutez les consignes du répondeur

CONSIGNES D'ANESTHÉSIE AMBULATOIRE



Après avoir pris connaissance de ces recommandations, nous vous demandons de signer cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée.

NOM ET PRÉNOM DU PATIENT :

DATE :

Qualité du responsable, si patient mineur ou sous tutelle Père Mère Tuteur légal

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE QUI RESTERA AUPRÈS DE VOUS LA NUIT SUIVANTE À VOTRE DOMICILE :

.....

SIGNATURE :

TÉL :